

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 19 JUIN 2023

N° OM19062301
CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 13/06/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36
Nombre de votants : 21

Nombre de présents : 19
Nombre de oui : 21

PRESENTS : Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Anthony GRIMAUD, Héléna MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Adeline AUBERGER (pouvoir à Alain SCHMUTZ), Franck JAUD, Frédéric PORTRAIT (pouvoir à Lionel GAZEAU), Christophe PRIOU, Anne ROY, Daniel DRAPEAU, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Michel CHATONIER, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DE UN (1) DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1973 modifié portant création du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Est Vendéen,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3 – 714 du 26 décembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères (SCOM) du Secteur Est Vendéen,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ/540 du 29 septembre 2021 portant modification du siège social du SCOM de l'Est Vendéen,

Vu les statuts du SCOM de l'Est Vendéen,

Monsieur le Président informe qu'il a été procédé à de nouvelles désignations pour le SCOM lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay en date du 23 février 2023.

Monsieur Valérie TONARELLI a été désignée déléguée titulaire en remplacement de Monsieur Pierre BERTRAND.

La nouvelle composition est donc la suivante :

Délégués titulaires

MOINET	Isabelle
DEBORDE	Jeannick
DROUULT	Christian
DRAPEAU	Daniel
RIPAUD	Philippe
CORNIERE	Jean-Louis
MADORRA	Héléna
SOULARD	Yannick
TONARELLI	Valérie
TESSIER	Emmanuel
GRIMAUD	Anthony

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 085-258500651-20230620-OM19062301-DE



Délégués suppléants

PAILLAT	Dominique
RINEAU	Christophe
DE OLIVEIRA	Carlos
LUMEAU	Guy
BIZET	Nathalie
CHAIGNEAU	Denis
DREUX	Jean-Claude
FERCHAUD	Vincent
BENETEAU	Claude
GUIBERT	Cyrille
GRIMAUD	Jean-Marcel

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que par délibération n°OM05122201 du 5 décembre 2022, le Comité Syndical a adopté la composition de la commission « Finances et Administration Générale » à main levée.

Considérant que conformément à l'article L.2121-22 du CGCT et au règlement intérieur du Comité Syndical, chaque commission comprend 14 membres dont le Président et les vice-Présidents, cela afin de respecter le principe de représentation des EPCI membres.

Considérant que la « Commission Finances et Administration Générale » assure le suivi des affaires financières et notamment de l'évolution des tarifs de la redevance incitative,

Considérant que Monsieur le Président propose que Madame Valérie TONARELLI devienne membre de la commission « Finances et Administration Générale » en remplacement de Pierre BERTRAND.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer pour adopter la composition de la Commission « Finances et Administration Générale ».

Après avoir procédé à l'élection à main levée, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention), déclare, que la commission « Finances et Administration Générale » est composée de :

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	
Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Jean-Pierre MALLARD
	Jerome CARVALHO
	Yvan CHENU
Pays de Chantonay	Yannick SOULARD
	Philippe RIPAUD
	Valérie TONARELLI
	Anthony GRIMAUD
Pays de Pouzauges	Lionel GAZEAU
	Christophe PRIOU
	Michel VINCEDEAU
	Anne BIZON
Pays de la Châtaigneraie	Christian GUENION
	Alain CAREIL
	Pascal COUSIN

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre MALLARD

Signé électroniquement par : Jean-Pierre Mallard
Date de signature : 20/06/2023

Yannick SOULARD

Signé électroniquement par : Yannick Soulard
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.